

Arrêté N° MA-ART-2022-080

**OBJET :** Arrêté d'autorisation d'ouverture de débit de boisson pour le Comité des Fêtes

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON



## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

Je soussigné(e) Christine SALMON maire de les Monts d'aunay

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu<sup>10</sup>

Arrête :

MR THEVIN Rômi Président du Comité des Fêtes

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à la Salle des fêtes Rte de Condé Aunay sur Odon

du 7 mai 2022 à 17 heures 00

au 8 mai 2022 à 10 heures 00

à l'occasion de d'un Loto.

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Aunay-sur-Odon, le 29 / 04 / 2022  
Christine Salmon  
Maire déléguée de Aunay-sur-Odon